



Éditeurs littéraires questions / réponse

La nouvelle date de dépôt des demandes est le 7 avril, 2023

Exercices financiers et rapports sur le cycle précédent

- ❖ **Combien d'années couvre le prochain cycle de subventions de base ? Sur combien d'années doit porter ma demande ?**
La demande porte sur un cycle de QUATRE ans et vous devrez fournir des informations pour les exercices financiers de votre organisation commençant en 2024, 2025, 2026 et 2027.
- ❖ **Quelle est la première année du prochain cycle de subventions de base ?**
La première année de la subvention de base est pour VOTRE année financière débutant en 2024.
- ❖ **Quel est le niveau de détail requis pour le prochain cycle de quatre ans ?**
Nous attendons que les deux premières années de la demande (2024 et 2025) soient assez solides en termes de projections. Il est entendu que vous aurez peut-être moins de détails à mesure que vous avancerez dans l'avenir (2026 et 2027).
- ❖ **Qu'entendez-vous par cycle précédent/ancien dans le formulaire de la demande à la question 7 "Rapport sur le cycle passé" ?**
Nous vous demandons de fournir des informations pour les quatre dernières années. Pour la plupart des demandeurs, il s'agira des exercices commençant en 2019, 2020, 2021 et 2022. Vous pouvez inclure des informations que vous jugez pertinentes pour votre exercice commençant en 2023 à la question 7 "Rapport sur le cycle précédent" si vous disposez de l'espace nécessaire pour le faire.

S'il existe des informations essentielles à la compréhension de votre demande et que vous souhaitez inclure des détails ou des aspects supplémentaires concernant votre exercice 2023, veuillez noter qu'une question à la fin du formulaire vous permet d'ajouter des informations supplémentaires (question 17).
- ❖ **Étant donné que nous soumettons la demande au printemps 2023 et que le prochain cycle commence en 2024, il y aura un vide dans les activités. Comment en tenir compte dans la demande ?**
Voir ci-dessus. Nous reconnaissons que l'année 23/24 est en cours pour la plupart des candidats. Veuillez inclure des détails concernant votre année 23/24 dans votre demande si vous estimez que cette information est pertinente. L'annexe identifie clairement les années pour lesquelles les informations financières, les activités, etc. doivent être inscrites.

Annexes - Activités de soutien et liste des publications

- ❖ **Le document Annexe est verrouillé, pouvons-nous ajouter des lignes sur les onglets F (liste des publications) et H (activités de soutien) pour inclure plus d'informations ?**
Le formulaire est fixe et ne doit pas être modifié. La liste des publications est limitée à 84 lignes et vise à fournir aux pairs évaluateurs un échantillon des publications admissibles. Si vous manquez d'espace pour énumérer toutes vos publications ou activités de soutien, incluez les informations que vous jugez les plus pertinentes pour l'évaluation. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tout ce que vous avez publié.

Gardez à l'esprit que la qualité et le soutien au secteur des arts littéraires sont plus importants à souligner que le nombre total de publications. Le nombre de titres est un complément à votre soutien global et à vos activités.

Il vous est demandé d'inclure des fichiers PDF ou des liens vers votre catalogue, votre site web et vos publications en ligne en tant que matériel d'appui, ce qui peut compléter les informations contenues dans le document annexe.

Vous pouvez également choisir de mentionner le nombre total de publications que vous produisez par an dans le texte de votre demande.

Les détails doivent être inclus pour les années demandées telles qu'énumérées dans le formulaire.

- ❖ **Y a-t-il un tirage minimum ?**
Non, il n'y a pas de tirage minimum
- ❖ **Ma liste de publications admissibles confirmées pour l'avenir est inconnue, comment puis-je en tenir compte dans l'onglet F (liste des publications) ?**
Comme pour le commentaire ci-dessus concernant le cycle à venir, nous comprenons que vous puissiez avoir plus de détails au début du cycle projeté qu'à la fin du cycle. Si vous devez être général dans votre liste de publications, fournissez toutes les informations possibles, même si vous n'avez pas de détails précis. Vous pouvez également fournir des détails dans le formulaire de la demande afin d'étayer vos plans pour l'avenir et d'expliquer tout élément de la liste qui vous semble nécessiter un contexte supplémentaire.
- ❖ **L'année financière dans l'onglet F Liste des publications et l'onglet H Activités de soutien se réfère-t-elle au début ou à la fin de notre année ?**
La liste des publications doit couvrir VOS exercices financiers qui commencent en 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027. Si votre année financière n'est pas calendaire, cela correspond aux années financières suivantes : 21/22, 22/23, 23/24, 24/25, 25/26, 26/27 et 27/28.
- ❖ **Faut-il remplir tous les onglets de l'annexe ?**
Oui, vous devez remplir le formulaire de budget correspondant à votre organisation et fournir des informations dans les onglets F à J. Ceci s'applique aux éditeurs de livres et aux revues. Pour plus de détails, veuillez vous reporter aux "Instructions relatives à l'onglet A - tous".
- ❖ **Les revues doivent-elles compléter les informations statistiques de l'onglet G ?**
Oui, veuillez fournir des détails concernant les activités publiques + le personnel et les bénévoles de l'onglet G.
- ❖ **Dans l'onglet G "Informations statistiques", les éditeurs de livres sont invités à fournir des statistiques sur les publications imprimées, numériques, accessibles et audio. Si un livre est publié dans tous ces formats, devons-nous le compter plusieurs fois ou ne l'inclure qu'une seule fois ? Si c'est une seule fois, quelle catégorie devons-nous choisir ?**
Oui, vous pouvez les compter plusieurs fois. Par exemple, si le même livre a été publié en version imprimée et en version audio, il convient de les comptabiliser une fois dans la rubrique "version imprimée" et une autre fois dans la rubrique "version audio". Enregistrez-les dans tous les formats qui s'appliquent à votre publication.
- ❖ **La pandémie a affecté nos activités et nous restons prudents quant à l'avenir des événements en personne. Est-ce correct ?**
Nous reconnaissons les nombreux défis et les impacts durables de la pandémie sur les activités dans tous les secteurs artistiques. Si vous souhaitez contextualiser et fournir des détails concernant les impacts du COVID sur vos activités passées et vos plans d'intégration de la

planification d'urgence pour l'avenir, vous pouvez les intégrer là où vous le jugez le plus pertinent dans la demande.

Budget/Informations financières dans la demande et l'annexe

- ❖ **Le budget demande des informations pour les exercices commençant en 2021, 2022, 2023 et les années de demande commençant en 2024, 2025, 2026 et 2027. Si notre organisation ne fonctionne pas sur la base d'un exercice calendrier il se peut que l'exercice commençant en 2022 ne soit pas complet (exemple : exercice du 22 mai au 23 avril). Les projections sont-elles correctes étant donné que nous n'avons pas terminé notre exercice ? Informations budgétaires/financières dans la demande et l'annexe.**

Oui, c'est compréhensible. Veuillez fournir des projections pour les années qui ne sont pas terminées ou qui n'ont pas encore commencé.

- ❖ **Nous devons soumettre nos états financiers les plus récents à la question 19 du formulaire de demande. Notre exercice financier débutant en 2022 n'est pas encore terminé et/ou nous produisons normalement des états financiers plusieurs mois après la fin de notre exercice. Pouvez-vous préciser ce que signifie l'expression "les plus récents" dans ce cas ?**

Compte tenu de la date limite, nous sommes conscients que la plupart des demandeurs ne seront pas en mesure de produire des états financiers pour l'exercice commençant en 2022. Par conséquent, les "états financiers les plus récents" seront ceux de l'exercice commençant en 2021.

- ❖ **La question 14 du formulaire de la demande, relative aux finances, stipule ce qui suit : Si vous avez des réserves non affectées ou un surplus de 15 % ou plus, veuillez expliquer comment vous comptez utiliser ces fonds. Pouvez-vous fournir plus de détails sur la manière dont l'excédent est déterminé ?**

Si vous n'êtes pas certain de savoir comment calculer votre excédent, nous vous recommandons de consulter votre comptable, votre vérificateur ou votre trésorier, etc.

Si vous êtes un éditeur de livres, veuillez-vous référer à l'onglet E Instructions pour les éditeurs de livres.

Votre réponse à la question financière doit être cohérente avec les informations fournies dans votre formulaire de budget.

- ❖ **Pourquoi devons-nous fournir des informations sur nos excédents ?**

Le troisième critère d'évaluation est la "résilience" : Santé financière, planification adéquate et utilisation efficiente des ressources

La question du formulaire de demande concernant les finances vous donne l'occasion de détailler et d'exposer tous les projets que vous pourriez avoir avec un excédent accumulé et d'expliquer vos intentions avec ces fonds.

- ❖ **Veillez noter que la question 14 du formulaire de demande concernant les finances stipule également ce qui suit : Si, dans votre dernier exercice financier achevé, le déficit accumulé est supérieur à 10 % de vos revenus ou si le déficit de vos actifs nets non affectés représente de plus de 25 % de vos revenus totaux, vous devez télécharger un plan de réduction de déficit dans la section documents requis de votre demande.**

Il sera important de fournir des détails sur un déficit et d'inclure votre stratégie pour y remédier au cours de l'année ou des années à venir.

Votre réponse à la question financière doit être cohérente avec les informations fournies dans votre formulaire budgétaire.

- ❖ **Dans l'onglet D, Éditeurs de livres, le formulaire de budget demande les ventes nettes de vos propres ouvrages, les autres revenus nets de publication et les autres revenus nets. Pouvez-vous préciser ce que nous devons entrer dans chaque cellule ?**
Veuillez-vous référer à l'onglet E Instructions - Éditeurs de livres pour plus de détails.

Matériel de soutien

- ❖ **Pouvez-vous préciser les besoins en matériel de soutien ?**
Veuillez ne pas envoyer de livres ou de revues par la poste. Les copies papier du matériel de soutien ne seront pas examinées par le comité d'évaluation par les pairs.

Comme indiqué dans les lignes directrices, si vous n'avez pas inclus de liens dans le sommaire financier et d'activités (formulaire annexe) de l'onglet F, vous devez soumettre votre catalogue au format PDF (le cas échéant) et/ou une copie d'un numéro de revue en format PDF (le cas échéant).

L'Évaluation

- ❖ **Pouvez-vous fournir des informations sur le processus d'évaluation ?**
Nous vous recommandons de consulter les informations disponibles sur notre site web pour obtenir des détails sur les principes de financement, le processus de prise de décision et les engagements du Conseil des Arts du Canada.

[Décision de financement | Le Conseil des Arts du Canada](#)
[Processus décisionnel | Conseil des Arts du Canada](#)

Des informations au sujet de l'évaluation par les pairs sont incluses dans notre dernière session d'information : <https://brandfolder.com/s/8qvkqct6jcx3h9krh759mm>

Documentation requise

- ❖ **Dois-je soumettre une politique de respect et de lutte contre le harcèlement en milieu de travail si je n'ai pas d'employés ou si je suis le seul employé ?**
Vous devez fournir une copie de la politique la plus récente de votre organisation en matière de respect du lieu de travail et de lutte contre le harcèlement.

Si vous n'avez pas de personnel, il vous est demandé de fournir un document ou une politique décrivant comment vous assurez des conditions de travail sûres pour le personnel contractuel, les rédacteurs, les bénévoles, etc.

Les organismes qui n'ont pas encore mis en place de politique de lutte contre le harcèlement peuvent consulter l'initiative [Accueil | Milieux de travail respectueux dans les arts \(milieuxdetravailartsrespectueux.ca\)](#)

Rapports sur les subventions en cours

- ❖ **Dois-je encore soumettre un rapport annuel et un rapport de fin d'année pour la subvention en cours ?**
Oui, vous devez soumettre les rapports requis associés au dossier de la subvention de base en cours.

Vous devez déposer deux rapports par année sur le portail. Le premier, intitulé « *Rapport annuel actualisé* », présente au début de votre année financière une mise à jour et un aperçu de votre gouvernance et de vos opérations, ainsi que votre planification pour l'année qui commence et un bref rapport de la dernière année achevée afin de recevoir le versement de votre subvention. Le second, intitulé « *Rapport de fin d'année* », doit être présenté dans les six mois après la fin de votre exercice financier et comprendre les données financières et statistiques compilées associées à ce dernier exercice financier.

Pour la subvention de base actuelle, vous devrez soumettre un rapport annuel actualisé dans le portail afin de recevoir votre paiement pour 2023 et soumettre un rapport de fin d'année pour votre année financière 2023/24 (2023).

❖ **J'inclus des informations sur l'année 2023 dans ma prochaine demande, dois-je soumettre à nouveau des détails sur 2023 dans le formulaire du rapport annuel actualisé ?**

Oui, le rapport annuel actualisé et le rapport de fin d'année sont distincts de la demande. Si vous disposez d'une subvention de base existante pour 2023, vous devez soumettre tous les rapports requis pour satisfaire aux conditions liées à votre subvention.

Titres Admissibles

❖ **Comment définir ce qui constitue un titre admissible ?**

Le Conseil des Arts du Canada soutient la création littéraire dans tous ses genres et formes. L'essai littéraire est un des genres de la création littéraire soutenus par le Conseil, et il n'y a aucune restriction quant au sujet abordé. Les œuvres sont évaluées en fonction de leur mérite artistique et dans le contexte des critères d'évaluation de cette composante.

Il vous appartient d'expliquer vos choix et la manière dont ils s'inscrivent dans le milieu des arts littéraires. Le comité d'évaluation par les pairs n'évaluera pas votre demande sur la base de titres individuels, mais plutôt sur la manière dont vous êtes engagés au développement et à la promotion d'écrivains littéraires et d'artistes canadiens à travers le processus d'édition.

Communications des résultats

❖ **Quand puis-je m'attendre à recevoir mes résultats ?**

Les résultats seront disponibles à la fin septembre.